



Evrless RST

Fiche technique

Poudre polyvalente basse température spéciale collectivités sans phosphate ni zéolite.

Lessive complète de très haute performance pour tous textiles y compris les textiles colorés. S'utilise à toutes températures en eaux douces et dures.
Lessive renforcée en agents enzymatiques pour le lavage du linge souillé par les taches protéiniques (sang, œuf...) et salissures alimentaires (sauces, chocolat...). S'utilise de préférence en blanchisserie et collectivités mais également en restauration.
Composée de tensioactifs, d'agents séquestrants, d'inhibiteurs de grisaillement, d'agent anti-redéposition, de sels alcalins, d'enzymes, d'azurants optiques et d'un agent de blanchiment actif à basse température (30°C).
Agréablement parfumée.

Mode d'emploi

Dosage au lavage :

6 à 27 g /kg de linge sale selon le degré de salissure et la dureté de l'eau.

Procéder éventuellement à un détachage préalable avec les produits de la gamme Spot.

Température d'utilisation :

Linge de couleurs et fragiles : 30 à 40°C

Blanc, synthétique et Polyester coton : 30 à 60°C

Conditionnements

- Emballage : sac de 15 Kg, seau de 8 Kg.

Données techniques

- Aspect : poudre blanche grains bleus

- pH : à 1% : 10,4 - 11,4

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas laver les articles portant le symbole : 

Respecter les indications de lavage des textiles et les conseils du fabricant de la machine à laver.

Ne pas utiliser pour le lavage des lainages et textiles délicats.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Peut produire une réaction allergique. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-07-2022

Ind. 10

